



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 07/2019 :

Demande de crédit de CHF 135'000.-- TTC pour la réfection du parquet de la salle polyvalente du Centre communal et scolaire (CCS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 29 avril 2019 avec Mme la Syndique Louise Schweizer, Monsieur le municipal Christian Dugon accompagné de Monsieur Alain Gilardini. Elle a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier tous les intervenants cités ci-dessus pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Remarques générales : Pour mémoire, cette réfection du parquet est la première depuis la construction du CCS. Le parquet a démontré une longévité exceptionnelle due notamment à l'excellent entretien réalisé depuis 1987.

Intégration au plan d'investissements : Cet objet figure au plan d'investissements Pour un montant de CHF 80'000. La réfection du parquet lui-même est devisé à CHF 106'500 (hors TVA) soit CHF 26'500 de plus que le montant indiqué au plan d'investissement (+33%).

Profitant de ces travaux, un rafraichissement des peintures sera effectué ainsi que la pose d'une protection d'angle et le remplacement d'une partie de l'isolation phonique abimée. Ces travaux d'un montant total devisé à CHF 6'907.75 (hors TVA) ne sont pas inclus dans plan d'investissements. La commission des finances juge opportun financièrement de profiter des travaux relatifs à la rénovation du parquet pour procéder aux autres rénovations nécessaires.

Budget : Le montant du préavis découle de soumissions à diverses entreprises.

Pour ce qui concerne la réfection du parquet, seules trois entreprises sont actives en Suisse dans ce domaine dont une en Suisse romande. La Municipalité n'a donc requis qu'une seule offre auprès de la société romande. La commission des finances aurait aimé disposer d'une seconde offre pour s'assurer que le prix pratiqué par la société romande ne soit pas surfait en raison d'un quasi-monopole dans la région.

Pour les travaux de peinture et de menuiserie, 6 offres pour la peinture et 6 offres pour la menuiserie ont été demandées. Suite à cet appel d'offres, seules 4 offres sont rentrées (deux pour la peinture et deux pour la menuiserie). La commission des finances est surprise du faible taux de réponses (33%) et se demande s'il y a tellement de travaux dans la région pour que plus de la moitié des entreprises renonce à participer à un appel d'offre. A chaque fois, la municipalité a opté pour l'offre les plus avantageuses.

Les procédures usuelles en matière d'appel d'offres ont été respectées.

A noter que ces travaux feront l'objet d'aucune subvention.

Demande de crédit de CHF 135'000.-- TTC pour la réfection du parquet de la salle polyvalente du Centre communal et scolaire (CCS)

Modalités de financement : Le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Amortissement : L'amortissement de cet investissement est prévu sur 20 ans par prélèvement au fonds de rénovation du CCS.

Risques particuliers liés à cet investissement : La commission des finances n'identifie pas de risque financier particulier lié à cet investissement.

Amendement : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, en avoir discuté avec la Municipalité, examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 07/2019 tel que proposé, soit :

1. D'adopter le préavis municipal : Demande de crédit de CHF 135'000.-- TTC pour la réfection du parquet de la salle polyvalente du Centre communal et scolaire (CCS) ;
2. d'accorder un crédit de CHF 135'000.-- TTC pour le financement de ce projet ;
3. de financer ce dernier par la trésorerie ; et
4. d'amortir ce projet sur 20 ans par prélèvement au fond de rénovation du bâtiment.

Arzier-Le Muids, le 29 avril 2019

Pour la Commission des finances :

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Didier HERMANN

Christian BRUGGER

Vincent GRANDJEAN

Rapporteur